

INFOS



PERRIGNY

DÉCEMBRE 2016 • n° 119 • www.perrigny.fr



LE MOT DU MAIRE



Nous avons souvent l'impression de ne pas voir le temps passer. C'est le sentiment que j'éprouve chaque année à l'approche de Noël. Cela est encore plus vrai depuis que j'exerce mon mandat de Maire. Peu importe la

vitesse du temps, l'essentiel est de pouvoir vivre chaque instant qui passe et j'ai toujours plaisir à être au service de ma commune et de mes concitoyens pour servir l'intérêt général. Même si parfois les tâches ne sont pas aisées, il y a des moments d'épanouissement et de fierté comme par exemple de voir des bénévoles s'investir dans des actions associatives, de voir des projets municipaux aboutir comme la salle des mariages ou d'avoir le plaisir de travailler avec mes collaborateurs (élus et employés) sur des programmes d'amélioration du cadre de vie du village.

Ceci m'amène à vous parler du travail de prospection de l'équipe municipale et du bureau d'étude Perspectives sur l'aménagement du territoire communal dans le cadre de la révision du Plan Local d'urbanisme. Notre territoire « rurbain » possède ses forces et ses faiblesses. PERRIGNY a une carte à jouer pour se différencier de part sa situation géographique. Les zones naturelles et agricoles qui nous séparent de l'unité urbaine (Auxerre, Saint-Georges, Monéteau) nous confèrent un statut particulier à conserver, donnant un esprit de village à notre bourgade. Il faut aussi renforcer notre patrimoine naturel, éviter l'étalement urbain sur les terres agricoles, tout en connectant le bourg aux Bréandes, améliorer la circulation routière et les déplacements doux. Par le biais de l'intercommunalité, il nous faut développer judicieusement l'économie locale, déployer la fibre optique, et enfin avoir une évolution modérée et progressive « au fil de l'eau » de notre population... Voici ainsi résumés les atouts que nous voulons défendre. Tous ces grands principes, nous les avons exprimés dans notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et devrait transparaître dans notre futur PLU. Vous retrouverez toutes ses informations au fur et à mesure de l'avancement du dossier en mairie et sur le site internet.

D'autres événements nous attendent en 2017 et notamment les élections présidentielles et législatives. J'évoquerai simplement sur ce sujet que dorénavant le bureau de vote de PERRIGNY sera installé dans la nouvelle salle proche de la mairie.

Je vous laisse découvrir ce bulletin plein d'informations. Et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Rendez-vous en 2017...

Bien à vous,

Le Maire
Emmanuel CHANUT



Le Maire et le Conseil Municipal
vous présenteront leurs vœux

le Samedi 7 Janvier 2017
à 11h00 Salle Polyvalente de Perrigny
Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie
qui se clôturera par le verre de l'amitié

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au **31 décembre dernière limite** pour vous inscrire sur les listes électorales de la Commune. N'attendez pas le dernier moment.

ATTENTION ! votre bureau de vote change d'adresse.

Dorénavant, pour voter il faudra vous rendre salle des mariages, place de la Mairie.

PAROISSE STE REINE AUXERRE VAL DE BAULCHE Eglise Saint-Laurent de PERRIGNY

Père Hugues GUINOT
Maison diocésaine BP 287
89005 AUXERRE cedex - Tél. : 03 86 72 93 89

Quelques informations pratiques :

- **CATECHESE** : Eveil à la foi (5-7 ans), assurée par la paroisse et classes primaires (CE2 à CM2), assurée par la paroisse avec celle des Hauts d'Auxerre. **AUMONERIE des 6^{èmes} et au-delà** : regroupée avec Auxerre. **BAPTEMES** : Prendre date 3 mois à l'avance. **MARIAGES** : Prendre date 9 mois avant la date souhaitée (avant toute réservation de salle, mairie, ...)

Contact : **Jacqueline CHAHORY**

Tel.03 86 46 87 96

- **OBSEQUES CHRETIENNES** : Contacter les Pompes Funèbres.

RAPPEL :

- Messes dominicales :
 - 2^{ème} dimanche de chaque mois à **11 h**, excepté en septembre.
 - 5^{ème} dimanche du mois (s'il y a lieu) : messe de rassemblement à 10 h 30. Consulter le site de la paroisse pour connaître le lieu.
- Jours de fêtes et célébrations exceptionnelles : calendrier affiché à la porte de l'église.
- La **chorale de Perrigny** "Au temps de l'Escale" donne un concert le vendredi 23 décembre 2016 à 19 h à l'église Saint Laurent de Perrigny.
- Les **messes de la nuit de Noël** auront lieu le samedi 24 décembre 2016 à 18 h à l'église de Villefargeau ; à 19 h à l'église de Saint-Georges et à 20 h à l'église Sainte Thérèse des Rosoires.
- La messe de Noël aura lieu le 25 décembre 2016 à l'église Sainte Thérèse des Rosoires à 11 h.
- La messe de l'Épiphanie aura lieu le dimanche 8 janvier 2017 à 11 h à l'église Saint Laurent de Perrigny et sera suivie du pot de l'amitié.

Si vous souhaitez en faire la visite ou vous y recueillir, **l'église Saint Laurent** est ouverte tous les dimanches et jours de fêtes.

Pour plus d'informations et mieux connaître la paroisse : paroisses89.cef.fr/stgeorges

RECENSEMENT JOURNÉE D'APPEL A LA DEFENSE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Si vous dépassez ce délai, il sera procédé à une régularisation.

Se présenter à la mairie, muni du livret de famille des parents, d'un justificatif de domicile et de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera alors délivrée. Elle vous servira pour un grand nombre de démarches futures car elle est obligatoire pour les inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire et autres.

REPAS CCAS 2016



Cette année, le repas des aînés de Perrigny (plus de 67 ans) s'est déroulé dimanche 16 octobre. Ils étaient 138 à se retrouver, avec quelques résidents des Mémoires de Bourgogne.

Après le mot de bienvenue de Monsieur le Maire, le chef cuisinier Stéphane Camu a servi son excellent repas. Les papilles étaient en émoi. On a dégusté certes, mais on a aussi conversé, longtemps et passionnément : l'actualité, le quartier, la santé, les enfants, les



petits-enfants, le jardin... un moment chaleureux de convivialité.

Puis un groupe de 9 musiciens a eu le plaisir de rythmer les pas de danse au fil de l'après-midi.

C'est la fin. Il faut rentrer avec dans la poche le petit sachet de pop-corn chocolaté de la maison Gramm's offert par la municipalité ; la plupart pas certains de manger la soupe, tant l'estomac restait bien rempli de toutes les saveurs du jour.

INAUGURATION DE LA SALLE DES MARIAGES



Le samedi 3 septembre 2016, sous un soleil magnifique, fut inaugurée notre nouvelle salle baptisée provisoirement « salle des mariages ». En effet, comme l'a indiqué Monsieur le Maire lors de son discours, cette appellation est trop réductrice puisque cette salle ne sert pas uniquement pour les mariages mais également pour les conseils municipaux, réunions des commissions, bureau de vote et autres. Elle sera également ponctuellement mise à disposition des aînés pour leurs activités du jeudi après-midi, notamment en été où ils pourront bénéficier de la climatisation. Pour cette inauguration, nous avons pu compter sur la présence de nombreux officiels : M. Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, Mme Françoise Fugier, secrétaire générale de



la préfecture d'Auxerre, M. Robert Bideau, conseiller départemental et M. Guy Ferez, président de la Communauté d'Agglomération. Les habitants de la commune étaient également conviés. Seule déception, un petit nombre d'entre eux s'était déplacé. Après les discours officiels, place à la visite de la salle qui visiblement a fait l'unanimité. Les commentaires des visiteurs étaient enthousiastes à la découverte de l'alliance harmonieuse qui a été réalisée entre le moderne et l'ancien puisqu'il s'agit d'une réhabilitation d'un bâtiment existant. La cérémonie s'est ensuite poursuivie autour d'un cocktail assuré par la «Farandole Gourmande». Il ne restera donc plus qu'à trouver une appellation définitive à ce nouvel équipement communal.

SOIREE DU 13 JUILLET 2016



Merci aux associations de Perrigny ! L'implication de leurs nombreux bénévoles a encore permis cette année une belle fête du 14 juillet à Perrigny. Tous les âges ont pu en profiter : jeux, buvette, restauration, retraite aux flambeaux... Encore un grand merci à eux ! C'est ainsi que nos fêtes de village perdurent.

Pour le registre musical, la chorale de gospel a accompagné l'apéritif offert par la municipalité. Puis c'est le groupe Zixmen qui a animé la soirée. Malheureusement, la pluie menaçante les a contraints à s'installer à l'intérieur de la salle polyvalente et n'a pas permis d'en profiter autant qu'on le souhaitait. Restait le tirage de la tombola pour faire quelques heureux chanceux et enfin le tirage du feu d'artifice pour illuminer les yeux.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2016



Le 11 novembre jour d'hommage et de recueillement, les habitants, les anciens combattants, les pompiers, des enfants des écoles de Perrigny et des élus se sont rassemblés autour de Monsieur le Maire pour commémorer la fin des combats de la 1^{ère} guerre mondiale.

Ce rassemblement permet aux générations d'aujourd'hui et de demain d'entretenir le souvenir de toutes les victimes et de leurs familles. Commémoration ayant une symbolique d'autant plus importante qu'elle précède de deux jours le 1^{er} anniversaire des attentats de novembre à Paris.

A la fin de la cérémonie et du dépôt de gerbe sur le monument aux morts, Monsieur le Maire a invité chacun à se réunir autour du verre de l'amitié servi à la salle des mariages.

POINT SUR LES TRAVAUX 2016

Voirie

De nombreuses opérations ont été réalisées ces derniers mois :

- la réfection en bicouche de l'allée des Platanes (dans la ZA des Bréandes) et du CV9 (reliant Bréandes à la RD31) par l'entreprise Mansanti (reprise des accotements, réalisation d'un bicouche sur la totalité de la surface) pour un montant de 25 000 € HT.
- la réfection de la chaussée en enrobé de la rue des Acacias et de la partie haute de la rue de la Côte de Bréandes par l'entreprise Colas pour un montant d'environ 18 000 € HT.
- la réfection de la rue des Vignes (réalisation des trottoirs en bicouche, entrées charretières en béton désactivé, bicouche sur la chaussée) par l'entreprise ETPB pour un montant de 35 351 € HT.
- le remplacement des luminaires de la rue des Vignes et de la rue de la Taille par l'entreprise DRTP pour un montant de 16 508 € HT.



Pour information et afin de mettre fin à de fausses idées, lorsque la commune réalise la rénovation des trottoirs, elle ne prend à sa charge que la partie concernant le domaine public. Si certaines propriétés possèdent des entrées en renforcement par exemple, les entreprises établissent alors, pour la partie privée, des devis aux propriétaires qui réalisent ou non les travaux mais à leur charge. Si les propriétaires refusent le devis, ce qui est leur droit, les parties privées restent en l'état. Ceci explique que certaines parties de trottoirs ou d'entrées charretières paraissent non achevées. La commune ne peut en aucun cas financer des travaux sur le domaine privé. Chaque concitoyen est traité avec la même considération et les mêmes règles, nous y veillons fortement. Soyez-en convaincus !



Toitures école maternelle et logement face aux écoles

Cet été, les toitures terrasses de ces 2 bâtiments ont été rénovées par l'entreprise DITEC-CHARPIN pour un montant respectif de 57 673 € HT et de 6 855 € HT, pour lesquelles une subvention a été accordée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 27 731 €. L'isolation thermique a été renforcée et l'étanchéité réalisée par une membrane PVC

de forte épaisseur garantissant une tranquillité pour de nombreuses années.

Le logement avait également subi des dégâts importants suite aux fortes intempéries d'avril (plafond gorgé d'eau prêt à s'effondrer). Le salon (plafond et murs) a dû être refait entièrement par l'entreprise ARABESQUE après le passage de l'expert de l'assurance.



Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Nous poursuivons la mise en accessibilité des bâtiments comme la commune s'y est engagée après avoir déposé l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) en préfecture l'année dernière. La nouvelle salle des mariages y contribue en étant 100% accessible. L'accès au secrétariat de la mairie va devoir être entièrement revu. La rampe extérieure existante n'est pas aux normes (maximum 5% de pente et au moins 1,40 m de large), le palier et la porte d'entrée non plus, la banque d'accueil doit être modifiée... Pour ces travaux et afin d'être sûrs de répondre aux critères de la commission accessibilité qui validera nos installations, nous devons faire appel à un architecte qui réalisera les plans. Nous profiterons de ces travaux pour embellir l'accès et rénover le hall d'entrée. Pour le reste des bâtiments, certains sont déjà quasiment accessibles à 100% comme la cantine-garderie ou la salle polyvalente, d'autres nécessitent des travaux plus ou moins importants qui seront, si possible, réalisés en régie (par les employés municipaux). Les WC de l'école élémentaire devront

être repensés pour intégrer un WC PMR. Seule l'église fera l'objet d'une demande de dérogation au titre de la préservation du patrimoine architectural. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure sachant que l'ensemble des travaux devra être réalisé fin 2018.

Renforcement du chauffage à l'école maternelle

Depuis l'origine de la construction, l'installation de chauffage a été sous-dimensionnée entraînant quelques difficultés à maintenir le bâtiment à une température confortable. Les deux écoles sont raccordées sur la même chaudière. Celle-ci est hors de cause, ayant été remplacée il y a quelques années. La tuyauterie et les radiateurs d'origine ont aujourd'hui vieilli et leur efficacité a diminué. Un débouage a été effectué mais l'effet n'a pas été suffisant. En conséquence, il faut remplacer certains radiateurs et renforcer la puissance de chauffe par ajout de certains autres. Cette opération sera réalisée certainement aux vacances de février 2017 par l'entreprise JAULGELEC. Le coût de l'opération est estimé à 6 000 € HT.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Que faire de son sapin de Noël après les fêtes de fin d'année ?

La Communauté de l'Auxerrois reconduit la collecte de sapin de Noël aux points de regroupement suivants :

- devant les Services Techniques, chemin des Coulemines perpendiculaire à la rue des Ecoles,
- aux Bréandes, au carrefour de la rue des Vendanges et de la rue de la Côte de Bréandes.

Une signalétique symbolisée par un sapin sera installée à l'endroit de dépôt.

La collecte aura lieu le mardi **17 janvier 2017**.

Il nous est précisé que les sapins doivent être sans boules ni guirlandes, ils peuvent être floconnés et peuvent aussi être emballés dans un sac biodégradable vendu en grande surface.



CORRECT



INCORRECT

SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

RAPPEL : CONSEIL PRATIQUE

Nous vous recommandons d'effectuer régulièrement une surveillance de votre compteur. C'est une excellente méthode pour détecter une éventuelle fuite d'eau. Pour cela, il suffit de fermer tous vos points d'eau et de contrôler si votre compteur est bien à l'arrêt.

Si vous avez un doute sur son fonctionnement :

Appelez la Lyonnaise des eaux au numéro suivant : 0 810 361 361 (24h/24)

DEGRADATIONS AU STADE DE LA BARCELLE

Cet été encore, de nombreuses dégradations ont été constatées au terrain de football. Les vestiaires ont été saccagés, vitres brisées, portes forcées et abîmées, coffret électrique arraché, branchements d'eau et d'électricité sauvages, déjections et déchets en tout genre... Le coffret extérieur EDF a même complètement brûlé ! Bref, encore des frais de remise en état, des désagréments importants pour les footballeurs privés d'installation, des heures passées pour nos employés municipaux et beaucoup de frustration de ne rien pouvoir empêcher, malgré l'installation de dispositif anti vandalisme.



STATIONNEMENTS ILLICITES EN AUGMENTATION

Cette année encore, nous avons subi des stationnements illégaux de caravanes sur le territoire communal et sur des terrains privés. Malgré un arrêté d'interdiction et l'intervention des gendarmes, il est ennuyeux de ne pas arriver à faire appliquer les lois dans ce domaine... Pourtant Perrigny appartient à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois laquelle a aménagé, après un investissement de près de 2 millions d'euros pour la collectivité, une aire d'accueil des gens du voyage* d'une quarantaine de places (loi Besson). Nous constatons que le taux de remplissage de cette structure n'arrive jamais à saturation. Pourtant ces familles ont la possibilité de s'y installer temporairement avec toutes les commodités. Mais apparemment elles préfèrent choisir leur terrain elles-mêmes, ne souhaitant pas être mélangées avec d'autres clans !

Tout ceci n'est pas sans conséquence sur les deniers publics, sans compter les relations souvent tendues qui se présentent lors d'occupations illégales de terrains. Les communes attendent depuis longtemps une position claire, ferme et concrète de l'Etat, afin de faire respecter les textes de lois. Sinon nous ne pourrions malheureusement que continuer à subir, incroyables !

**(cela ne concerne pas les aires de grands passages que nous devons réaliser prochainement!)*

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : RESULTATS

Après un été 2015 marqué par une chaleur caniculaire et le manque de pluie, le printemps 2016 restera dans nos mémoires suite à des cumuls de pluie exceptionnels dans notre région, provoquant crues et inondations.

Dans ces conditions, il n'a pas été aisé pour les candidats de réaliser leurs plantations normalement. De plus, le maintien du fleurissement tout l'été a été rendu difficile en raison d'une faible pluviométrie combinée à des températures exceptionnellement chaudes pendant la 2^{ème} quinzaine d'août.

Malgré tous ces phénomènes, la qualité des fleurissements a été très appréciée par les membres du jury.

Après deux passages (mi-juillet et fin août), le classement est le suivant :

- 1^{ère} : Mme Josette Fauvernier
- 2^{ème} : M. Alain Goupy
- 3^{ème} : M. Jean Calmus

Les autres candidats n'ont pas démerité : MM. et Mmes Berrouet, Bounon, Brossier, Galier-Orrière, Labeille, Lécolle, Lecoœur, Lepetit, Mengual, Mourlin, Nolot, Petit, Protois, Ribeiro, et Gourier (Le Petit Perrigny).

Nous n'oublions pas les «hors concours» : MM. Fèvre et Caillon qui ont conservé un fleurissement magnifique.

Le jury du concours départemental de fleurissement 2016 a désigné 2 lauréats parmi nos candidats :

- 2^{ème} prix décerné à M. et Mme Fromont dans la catégorie fermes exploitations agricoles et viticoles fleuries.
- 20^{ème} prix décerné à Mme Fauvernier Josette dans la catégorie « maisons fleuries avec jardin ».

Un grand merci à tous les candidats pour leur investissement à ce concours qui permet de favoriser le fleurissement de notre village et d'embellir notre cadre de vie.

Nous ne manquerons pas de vous présenter nos meilleures photos lors des vœux du Maire.

La Commission des Maisons Fleuries

PORTRAIT D'UNE PATRINIACIENNE



Pour ce numéro, ce n'est pas le portrait d'un artiste que nous avons choisi de broser mais celui d'une « figure » de la commune, bien connue d'un grand nombre d'entre vous, une femme au grand cœur, une bénévole avec un grand B.

Lucette Sacchelli s'installe dans notre village avec son mari en 1980. Mère de 3 enfants, elle travaille à l'Hôpital psychiatrique où elle termine sa carrière, en 2002, en tant que lingère. C'est malheureusement cette même année qu'elle devient veuve. Son investissement dans le milieu associatif commence au sein de l'Hôpital où elle fait partie de l'Amicale et organise un grand nombre d'événements. A cette époque-là, et encore à ce jour, elle est également bénévole à la Bourse aux vêtements des Hauts d'Auxerre. Dès son arrivée à Perrigny, Lucette devient membre de l'Association des Parents d'élèves, donnant de son temps et de son énergie lors des manifestations organisées au profit des enfants. Elle ne la quitte qu'au début des années 1990 lorsque son dernier fils entre au collège. Dans la même période, elle apporte aussi son aide au Centre aéré de Perrigny ainsi qu'au Foyer des Jeunes, devenu le PAD, qui peut encore aujourd'hui compter sur elle. Lors du vide-

grenier annuel, vous pouvez la voir déambuler avec sa charrette proposant ravitaillement et boissons aux exposants, et donner un coup de main à la buvette. Désormais présidente du Comité des fêtes, elle organise la marche du 1^{er} mai, avec la collaboration des chasseurs et des pompiers, et le réveillon du nouvel an qui remporte toujours un franc succès. « Responsable village » de l'ADMR où elle œuvre depuis de nombreuses années, Lucette est à l'initiative de la bourse aux jouets-vide grenier, de la vente des fleurs auprès des habitants et du concours de belote. Les bénévoles permettent d'améliorer la trésorerie de l'aide à domicile, dont chacun peut avoir besoin à tout moment de sa vie. Elle est également installatrice de téléassistance, principalement chez les personnes âgées. Au sein du CCAS de la commune, elle participe à l'organisation du repas offert aux aînés et se charge d'apporter friandises et fleurs à nos anciens qui sont désormais en maison de retraite. Tous les étés, pendant la période de canicule, elle rend visite, avec d'autres membres, aux personnes seules. Elle est également active auprès de l'association « Souris à la vie » et le club Vivre Ensemble. Et comme toutes ces activités ne lui suffisent pas, cette passionnée de belote et de tarot est inscrite dans deux clubs de la région et écuime avec son compagnon, tous les concours locaux.

Sans compter que depuis quelques années, elle s'occupe de sa maman de 91 ans qui vit désormais avec elle, et qu'un de ses fils n'a pas encore quitté le nid.

Lucette avoue qu'elle aimerait bien maintenant lever un peu le pied mais reconnaît qu'elle ne sait jamais refuser lorsqu'on la sollicite. Et puis, ça fait partie de sa vie !

Elle a également beaucoup insisté pour dire qu'elle ne serait rien et ne pourrait pas faire tout ce qu'elle fait, sans l'aide de tous les autres bénévoles.

A travers ce portrait, et d'autres à venir, nous souhaitons remercier sincèrement tous les bénévoles qui œuvrent au sein des diverses associations de notre commune. C'est grâce à eux qu'il fait bon vivre à Perrigny.

EXPOSITION DES ARTISTES DE PERRIGNY

Les artistes locaux dévoilent leurs talents

13 habitants du village ont participé à la deuxième exposition des artistes de Perrigny, qui a eu lieu le samedi 22 octobre à la salle polyvalente dans des registres divers : les livres de Claude Schroeder, les peintures de Lionel Jullien et Bernard Fradin, les sculptures en terre et les aquarelles de Danièle Pernot, les aquarelles de Arlette Jeuilly, les objets 3D d'Isabelle Soupirot, les objets en bois d'Alain Charlier, les animaux en crochet d'Amandine Marchand, les broderies de Catherine Cretin, le Patchwork de Lise Maillet, les maquettes de Jack Delagneau et Jean François Klein, les couteaux de Zbiniew Wrona.

Le public nombreux a pu admirer les œuvres à travers lesquelles couleurs, créativité et harmonie ont permis de découvrir les talents de leur voisin ou voisine.



Emmanuel Chanut est venu féliciter les artistes, pour cette exposition et leur travail, expression de leur passion.

Cette approche montre que la compréhension d'une œuvre d'art ne nécessite pas d'être un spécialiste.

Valérie Giabani

LA PATRINIACIENNE ET « MÔME DE L'YONNE » CHRISTELLE LOURY DEVIENT MARIANNE !



Le visage de la chanteuse Christelle Loury a servi de modèle pour représenter le buste d'une Marianne dont 7 exemplaires ont récompensé les mairies les plus innovantes de l'Yonne en 2016. La cérémonie avait lieu le jeudi 13 octobre dernier à Auxerre en présence de tous les sénateurs, députés et maires de l'Yonne. Plus de 15 heures de pose ont été nécessaires pour réaliser cette œuvre unique entre la chanteuse et la sculptrice Nacéra Kainou. Voir le reportage photo et vidéo de la création sur www.christelleloury.com

OPERATION TEXTILE DU LION'S CLUB

Le LIONS club reconduit sa collecte annuelle de textiles, chaussures et sacs. Vous pourrez déposer tout ce que vous souhaitez donner à l'emplacement prévu à cet effet sous le préau situé place de la mairie (à mettre si possible dans des sacs poubelles).

Cette collecte se déroulera du lundi 27 mars au vendredi 31 mars 2017. Le profit de cette collecte sera reversé à la recherche contre le cancer ainsi qu'à l'association Autisme 89 qui a ouvert un centre d'accueil pour enfants à Auxerre.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} juillet 2016, tous les emballages se trient. Il est désormais possible de les déposer sans exception, dans le conteneur exclusivement réservé à cet usage, sans sacs jaunes : emballages en métal, en papier carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastiques. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider. Attention, il s'agit bien des emballages et non pas des objets ou vaisselle. Le verre reste à déposer dans les conteneurs à verre.

Si recycler est nécessaire, produire moins l'est encore plus ! Mais concrètement, comment faire ? Voici quelques astuces :

- Refuser les prospectus dans sa boîte aux lettres en affichant un « STOP PUB ».
- Composter ses déchets organiques en installant un composteur.
- Apporter ses sacs cabas ou son panier au moment des

courses plutôt que d'utiliser des sacs de caisse en plastique.

- Préférer les éponges et serpillères plutôt que les lingettes jetables.
- Protéger ses aliments dans des boîtes en plastique réutilisables plutôt que sous film plastique ou aluminium.
- Utiliser une bouteille réutilisable au bureau ou pendant ses séances de sport, au lieu d'acheter des bouteilles en plastique jetables.
- Limiter les portions d'aliments avec emballage individuel, comme pour les biscuits.
- Louer plutôt qu'acheter un objet que l'on utilisera ponctuellement.
- Offrir des cadeaux dématérialisés, comme un massage, un dîner, une place de concert, etc.

A déposer en vrac :



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

ECO EMBALLAGES

VIE DES ENTREPRISES LOCALES

AKPINAR (peintre aux Bréandes)

ACP Akpinar Peinture Carrelage

23 rue des Vendanges 89000 PERRIGNY

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30, le samedi de 8h à 12h.

Tél. 06 46 53 13 89 - Mail : akpinar.auxerre@gmail.com

Fort de 10 années d'expérience au sein d'une entreprise auxerroise de peinture et de rénovation d'intérieur, Ibrahim Akpinar a fondé en janvier 2013, en tant qu'auto-entrepreneur, Akpinar Peinture Carrelage. Depuis septembre 2015, c'est la SARL ACP Akpinar Peinture Carrelage qui a son siège aux Bréandes.

Avec 3 ouvriers (1 carreleur, et 2 peintres) et un apprenti, ACP propose ses services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Cette société peut vous accompagner dans vos projets, de l'élaboration à la réalisation de l'aménagement de votre intérieur, que ce soit en rénovation ou travaux neufs.

Carrelage, faïence, dallage, douche italienne, peinture, revêtement de sol et ravalement de façade sont

quelques uns de ses domaines de compétences. Vous pouvez voir certaines de ses réalisations sur ses comptes Facebook et Instagram : ACP Akpinar Peinture Carrelage.

ACP dispose d'une responsabilité civile, les travaux bénéficient d'une garantie décennale.

Le gérant, Ibrahim Akpinar, projette d'ouvrir dans 4 à 5 ans un point de vente de carrelage et peinture sur l'Auxerrois.

Il est également prêt à recevoir des jeunes au sein de son entreprise, que ce soit en stage, en formation ou autre forme d'accueil, pour faire découvrir son milieu professionnel.



VIE SCOLAIRE

AFFAIRES SCOLAIRES

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont restés quasiment stables par rapport à 2015 :

- Ecole maternelle :
 - Septembre 2015 : 45 inscrits
 - Septembre 2016 : 42 inscrits
- Ecole élémentaire :
 - Septembre 2015 : 65 inscrits
 - Septembre 2016 : 68 inscrits

Conformément aux préconisations nationales, la sécurisation des bâtiments scolaires (écoles, cantine et garderie) est en cours. Il est prévu d'installer des gâches électriques à l'entrée des écoles et de la garderie, afin de pouvoir vérifier l'identité des personnes avant tout accès aux locaux.

GARDERIE : précision importante

Nous rappelons qu'il est OBLIGATOIRE que toute personne venant chercher un enfant à la garderie figure sur la liste des adultes habilités, signée par les parents (document fourni en début d'année scolaire et pouvant être retiré à la Mairie). A défaut, et afin d'assurer la sécurité de vos enfants, il ne pourra être confié à cette personne.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les groupes d'enfants inscrits aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont désormais constitués :

- A l'école maternelle, un groupe animé par Maryse Meunier (ATSEM) se réunit le lundi, mardi et jeudi de 16 h à 16 h 30.

Activités proposées : travaux manuels, jeux, histoires...

Trois bénévoles (dont deux de l'Association Lire et faire lire de la Ligue de l'Enseignement) intervenaient également l'année dernière à tour de rôle. Une baisse des inscriptions en maternelle ne permet plus à deux d'entre elles (provisoirement nous l'espérons) de poursuivre leurs interventions.

Sachant qu'elles souhaitent reprendre le plus rapidement possible, nous remercions les parents qui souhaiteraient inscrire leur enfant, de le signaler à la mairie (par mail de préférence). Cette activité est gratuite.

La participation des enfants de l'école élémentaire est également envisageable.

- A l'école élémentaire, 2 groupes de 12 à 14 enfants se réunissent le mardi et le jeudi de 16 h à 17 h.

Activités proposées :

- arts plastiques : peinture, dessins, bandes dessinées... animé par Loïc Prou (mardi et jeudi).
- activités sportives (rollers, hockey, sarbacane, acrosport, gymnastique, pétanque, basket...) et jeux variés, animées par :
 - Nathalie Wagner (USP), le mardi
 - Aurélie Martin (PLPB), le jeudi.

Les 4 séances affichent quasiment toutes « COMPLET ». Il reste seulement quelques places le jeudi. Nous invitons, cependant, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant aux NAP en cours d'année à se faire connaître en adressant un mail à la mairie. Nous nous efforcerons de satisfaire au mieux leur demande.

Nous remercions tous les intervenants pour leur disponibilité et la qualité de leurs prestations.

La Commission des Affaires Scolaires

LE JARDIN DES CP CE1 DE L'ÉCOLE

L'été s'est bien déroulé pour notre jardin :

- nos plants étaient magnifiques début juillet quand nous sommes partis en vacances ;
- les agents communaux ont arrosé régulièrement pendant l'été ;
- des enfants, accompagnés de leur famille, sont venus souvent regarder et récolter quelques fruits ou légumes ;
- aucune détérioration n'a été à déplorer, le jardin a été respecté (y compris par les animaux sauvages !)
- à la rentrée, nous avons fait plusieurs belles cueillettes de tomates, de salades,
- nous avons le projet de continuer cette année en préparant bien le sol (et en l'étudiant) cet automne).

Nous tenons à remercier la municipalité, les parents, les agents communaux !



VIE ASSOCIATIVE

VIVRE ENSEMBLE

L'association vous souhaite à tous une très bonne et heureuse année 2017.

Nous espérons aussi que ce nouvel an va nous permettre de nous rencontrer davantage pour faire ensemble de nouvelles activités, sorties, voyages etc

Croisière sur le Doubs

Nous étions nombreux par cette belle journée ensoleillée du mercredi 14 septembre, pour profiter d'une excursion vers Besançon, avec la visite le matin d'une chocolaterie d'exception « le Criolo » ; les plus gourmands y ont trouvé du plaisir. Ensuite déjeuner-croisière sur le Doubs, fort bien apprécié par tous, deux heures de navigation sur cette rivière calme et verdoyante et la journée s'est terminée par une visite de la ville de Besançon.

Ce fut une agréable journée, à renouveler.... vers d'autres lieux.

Assemblée Générale le samedi 21 janvier 2017

Cette journée est très importante pour notre association, venez donc nous écouter mais aussi et surtout exprimer vos souhaits. Il y a tant de choses à faire ou à découvrir ensemble.

N'oubliez pas cette date et soyez nombreux pour nous soutenir.

Nous lançons un appel à candidature. Si cela vous intéresse, contactez-nous.

Salon des couturières le dimanche 22 janvier 2017

Salle polyvalente de Perrigny de 7 h à 18 h pour les exposants et de 8 h à 18 h pour le public.

C'est la première fois que nous organisons ce salon, il faut un début à tout. Si vous êtes intéressés pour vendre tout ce qui concerne la couture, broderie, laine, tissus etc... 3 € le mètre. Il suffit de s'inscrire rapidement car les places sont limitées au 06 79 17 19 86. L'entrée est gratuite.

Autres activités

Les jeudis, nous manquons toujours de joueurs de belote. Il a été demandé aussi une section « travaux manuels » pour toutes les personnes qui souhaitent tricoter, broder, coudre etc... Les jeudis sont aussi des moments de détente et de rencontre autour d'un goûter.

Activités sportives :

La pétanque : une activité de plein-air qui n'attire pas, car nous avons peu de joueurs.

Si vous êtes intéressé, adressez-vous auprès de Philippe Préau (03 86 46 87 31), il est prêt à vous accueillir tous les mercredis à 14 h 30 sur le terrain de boules.

La Gym continue tous les mardis de 10 h 30 à 11 h 30, sauf en période de vacances scolaires.

La marche aussi, nous sommes un petit nombre tous les lundis départ 14 h 30 parking de la salle polyvalente pour une balade tranquille d'1 heure 30 environ.



Pour toutes ces activités, notre responsabilité en cas d'accidents est engagée, aussi il est très important d'adhérer à notre association, la cotisation étant de 17 € pour l'année 2017.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 06 79 17 19 86.

SOURIS A LA VIE

La fin d'année 2016 a été aussi active que les précédentes avec en point culminant la 7^{ème} Duathlon du Sourire : une épreuve sous un déluge qui n'a pas empêché 230 concurrents de venir se mesurer à la boue, sans oublier les 14 enfants pour le Duathlon avenir. Avec l'absence de G. Lucca Edelblutte, cette année, la première place était libre. Ce sont Clemencelle en individuel, Maire et Front en équipes et Robert et Richard chez les plus jeunes qui ont pris leurs marques.

Le VTT a fait la différence, il fallait être très bon vététiste pour réussir sur ce parcours devenu difficile à cause du temps, mais aussi à cause de « petites bêtes noires pointues » engendrant beaucoup de crevaisons !

Grâce à nos partenaires fidèles, bénévoles, conseil municipal et agents, nous avons fait un don de 2 000 € à l'association «Gabin à pas de géant». Merci à tous.

Souris à la Vie est la seule association dans le département à organiser une telle épreuve, maintenant connue et reconnue par tous les sportifs des alentours. Le montant des inscriptions est entièrement reversé à une association d'enfants malades.

N'oublions pas nos féminines : comme d'habitude, L. Le Coquet a fait preuve de tout son talent dans ce milieu hostile.

Souris à la Vie, c'est aussi l'organisation du Téléthon avec toutes les associations de Perrigny les 2 et 3 décembre 2016 : concert de musique et activités sportives tout au long du weekend.

L'assemblée générale aura lieu début 2017. En février,



nous vous donnons rendez-vous pour notre marche sous les étoiles et son éternelle soupe à l'oignon. La date précise n'est pas encore fixée, des informations vous seront données sur le site de la mairie et par des flyers dans vos boîtes aux lettres.

Pour la première fois, nous organiserons le samedi après midi 11 mars 2017 à la salle polyvalente, en coordination avec Europa-Donna, un salon du Bien-être où vous pourrez retrouver : expositions et débats avec des professionnels de la médecine. Là aussi, une information plus précise vous sera donnée un peu plus tard.

Les Membres de «Souris à la Vie» vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, beaucoup de bonheur entourés de vos proches.

Contact : F. Migeant 03 86 46 85 12
sourisalavie89@live.fr

ASSOCIATION LES MINIPOUSS



Finies les vacances d'été où les enfants des Minipouss se sont retrouvés pour de joyeux moments de pêche à la pisciculture de Prégilbert, au musée de Laduz, aux grottes d'Arcy pour les plus grands, ainsi qu'au zoo de l'Auxois en Famille ! L'automne est arrivé et c'est parti pour une année de motricité et loisirs créatifs avec toujours le même intérêt. Afin de financer ces activités, nous organisons une bourse puériculture le dimanche 12 février prochain (réservation exposant au 06 61 43 08 65) ainsi qu'un loto le samedi 18 mars 2017 à la salle polyvalente de Perrigny.

Nous accueillons avec plaisir tous les parents, assistantes maternelles et toute autre personne désirant davantage d'information ou souhaitant partager un moment convivial à nos côtés !

Contact :
Francine Delessart (03 86 46 49 27 ou 06 61 43 08 65)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Nos enfants sont heureux d'être scolarisés à l'école de Perrigny et encore plus quand ils font une activité extra-scolaire.

Cette année l'école maternelle va faire découvrir à nos chers bambins le monde de la musique grâce à une intervenante et ils verront également différents spectacles joués par une troupe.

Les CP/CE1 vont continuer à étudier la flore (aidés par une spécialiste) et à cultiver le potager.

Les CE1/CE2 vont observer la vie des escargots, des coccinelles, des vers de terre et faire diverses sorties.

Les CM1/CM2 vont tout au long de l'année être initiés, par le biais d'une intervenante et de leur enseignante, au monde du théâtre dont une représentation finale sera jouée devant leurs parents et familles.

Ce sont de beaux projets proposés par les enseignants qui sont gratuits pour les familles. Mais alors qui paye ? Eh oui, toutes ces activités ont un coût et elles sont prises en charge intégralement ou partiellement par l'APEEP (Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Perrigny) qui, grâce aux bénéfices des manifestations réalisées dans l'année (loto, soirée dansante, kermesse...), financent ces sorties. Mais cela devient de plus en plus difficile!

Aujourd'hui, l'association est constituée d'un bureau de 6 mamans et de 5 membres actifs. C'est trop peu ! Vous parents, n'hésitez pas à nous donner un coup de main, rejoignez-nous dans une bonne ambiance. Merci pour nos enfants.



Dates à retenir :

- Soirée dansante le 8 avril 2017
- Kermesse le 10 juin 2017

Bureau constitué :

Présidente : Nathalie Sérís
Vice-Présidente : Sophie Martin
Secrétaire : Angeline Bolzan
Vice-secrétaire : Marion Lécolle
Trésorière : Amandine Marchand
Vice-trésorière : Magali Lemaitre

Le Bureau



COMITÉ DES FÊTES : REVEILLON DANSANT DE LA SAINT SYLVESTRE

Le samedi 31 décembre, le Comité des Fêtes de Perrigny organise son réveillon dansant de fin d'année 2016.

Cette manifestation sera animée par l'orchestre **Alain REGNAULT**. Le repas sera servi par les **Ets CAMU Traiteur à Ormoy**.

Il vous reste quelques jours pour vous inscrire, vendredi 23 décembre dernier délai !

Des feuilles d'inscription ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des personnes habitant Perrigny en novembre 2016 et sont disponibles en téléchargement sur le site de la Mairie (www.perrigny.fr).

Bon réveillon



LES BREANDES - FOOT UFOLEP

Le Football à 7 tourne rond à Perrigny

L'équipe à 7 entame sa 3^{ème} saison en Ufolep.

Après une belle saison 2016 qui a permis une montée en division supérieure, les joueurs ont remis les crampons pour la nouvelle saison.

L'effectif est composé de 15 joueurs. Les entraînements se déroulent tous les mercredis de 18 h à 20 h. Vous êtes cordialement invités à venir participer aux entraînements.

Nous jouons à domicile, un match sur 2, le dimanche matin à 9 h 30 au terrain de la Barcelle. Venez nombreux encourager votre équipe Ufolep.

Le match se termine toujours par un moment de convivialité entre les équipes et les spectateurs.



Pour tout contact : Benjamin Citras 06 67 48 10 74

CHASSEURS

Quelques connaissances à savoir et transmises par les chasseurs de PERRIGNY.

En vous promenant dans notre douce campagne le long de la rivière et sur nos chemins en plaine et bois, vous aurez le plaisir de rencontrer et d'entendre différents types de gibier à plumes et à poils. Vous aurez le bonheur de découvrir leurs cris et à apprendre la nomination suivant les espèces s'ils sont adulte mâle, adulte femelle ou bien jeune.



Adulte mâle	Adulte femelle	Jeune	Cris
faisan	faisane	faisandeau	criaille
perdrix	perdrix	perdreau	cacabe ou glousse
pigeon	pigeonne	pigeonneau	roucoule ou caracoule
bécasse	bécasse	bécasseau	croule
caille	caille	cailleteau	cacabe
canard	cane	caneton	cancane ou nasille
grive	grive	grive	babille
Jeannot lapin	lapine	lapereau	clapit
lièvre	hase	levraut	vagit ou couine
renard	renarde	renardeau	glapit, jappe ou trompette
chevreuil	chevrette	faon	rait
sanglier	laie	marcassin	grommelle ou grogne

Après un moment de découverte sur certains des animaux de notre faune sauvage, je vous informe que les chasseurs de PERRIGNY aiment prendre du bon temps et respectent la tradition en se réunissant avec leurs convives et amis pour leur traditionnel repas de fin de saison. Vous trouverez un aperçu de tout ce petit monde rassemblé, qui pour coutume, a passé un bon moment dans la convivialité autour d'une bonne table.

Le Président, Patrick Morel



PERRIGNY ET LES ANNÉES 60-70

Le samedi 28 janvier 2017, une grande soirée sera organisée à la salle polyvalente de Perrigny à 20h30. Le groupe « Année 60 et + », animé par Jean-Claude Jacquemard, François Mille, Patrice Sala et Jean-Claude Carpentier, vous entraînera jusqu'au petit matin, avec Rock, Slow, Twist, Madison, Tango, Paso doble ; toute la musique rétro que vous aimez.

Entrée 10 €

Réservations :

Carroué Edith

06 32 25 77 35

Jacquemard Maryvonne

06 46 72 28 91

Mocquery Christian

06 07 42 35 73

YOGA PERRIGNY

L'association Yoga Perrigny a repris ses cours mi-septembre avec notre bon professeur Claude Bourcey, de nouveaux membres nous ont rejoints. Le nombre d'adhérents approche la quarantaine.

Cette pratique, rappelons-le, permet de chasser le stress et d'être zen (dans son corps et dans sa tête). Une fois par trimestre, un atelier de 3 heures est organisé le samedi matin (au 1^{er} trimestre le 19 novembre).

Venez découvrir nos cours habituels (2 séances gratuites vous sont proposées) qui se déroulent le lundi soir de 20 h 30 à 22 h et le mercredi matin de 10 h à 11 h 30.

Pour tout contact ou renseignement :

tél 03 86 46 10 72 ou 03 86 46 87 92.

La Présidente, Lydie Rodzen

TENNIS PERRIGNY

Pour adhérer à l'A.T.P. (Association Tennis Perrigny) et ainsi avoir accès au court de tennis extérieur, merci d'en faire la demande par mail : (atpperrigny@gmail.com).

Vous recevrez une fiche d'inscription à compléter et à renvoyer avec votre cotisation.

L'une des responsables de l'association vous donnera le code d'accès et la clef puis vous transmettra alors vos identifiants et mp pour le site Internet : <https://ballejaune.com/club/atpperrigny> permettant de réserver l'accès en ligne.

Virginie, Nathalie et Karine vous répondent à l'adresse suivante : atpperrigny@gmail.com

UNION SPORTIVE DE PERRIGNY - SECTION FOOT

L'entente Charbuy / Perrigny a bien débuté la saison : qualification pour le 2^{ème} tour de la coupe Prével, et bon bilan en championnat : 4 victoires, 1 match nul et 1 défaite, ce qui la classe en 3^{ème} place ex aequo de la poule B de 2^{ème} deuxième division du district.

L'entente porte bien son nom puisque l'ambiance est très sympathique entre les dirigeants et joueurs des deux clubs, y compris les U18 de Charbuy dont certains s'entraînent avec les seniors.

Prochains matchs (à 14 h 30) : le 11 décembre à Aillant, le 22 janvier à Perrigny contre Lindry, le 29 janvier à Fleury-la-Vallée et le 19 février à Perrigny contre St Florentin Portugais. Venez nombreux nous encourager à la Barcelle !



Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 3 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 13 juin 2016 à 21 h 00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, M-H. MOUTURAT, E. CHAPILLON, M. LUTGEN, F. RAGOBERG, R. LECOLLE.

Absent excusé : P. MADELENAT (pouvoir à E. CHANUT), C. CAGNAT.

Secrétaire de séance : E. CHAPILLON.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes administratifs 2015
- Approbation des comptes de gestion 2015
- Reprise et affectation définitive des résultats de 2015
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- CLECT – Approbation du rapport de la réunion du 14/04/2016
- Avis sur le projet de nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de l'Auxerrois et de la communauté de communes du Pays Coulangeois à l'exception de 4 communes
- Projet d'aménagement du centre bourg – Lancement des études
- Motion : Demande au Conseil Départemental de réaliser le projet d'aménagement de la RD31 avec création d'un giratoire en tenant compte de l'avis de la commune
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Annuler le point n° 4 : suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Ajouter : Décision modificative n° 1 du budget principal
- Ajouter : Plan canicule - Convention Commune / Maison de retraite

CM-2016/27 - COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 :

- Du budget principal de la commune,
- Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- Du budget annexe du lotissement du Bas des Bréandes,
- Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandes,
- Du budget du C.C.A.S.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CM-2016/31 – PROJET DE PERIMETRE POUR UN NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COULANGEAIS, A L'EXCEPTION DES COMMUNES DE MIGE, COULANGERON, CHARENTENAY ET VAL DE MERCY

Par arrêté n° Préf/dcpp/srcl/2016/0199 du 11 mai 2016, le Préfet de l'Yonne soumet à l'avis des conseils municipaux le projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et de la communauté de communes du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **MAINTIENT** sa position sur le manque de pertinence des bassins de vie tels que figurant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- **S'OPPOSE** au regroupement plus ou moins forcé des EPCI sans réel projet mais essentiellement pour satisfaire les orientations réglementaires actuelles.

De ce fait, ne se sentant pas avisé à juger de l'opportunité d'une fusion entre les EPCI de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, l'ensemble du conseil municipal **S'ABSTIENT**.

CM-2016/32 - PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – LANCEMENT DES ETUDES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'étude d'aménagement du centre bourg qui concerne le secteur situé entre les écoles et la salle polyvalente, d'un côté de la RD 158, et la mairie et la résidence « Mémoires de Bourgogne », de l'autre côté.

Le but de l'opération est de créer un véritable centre bourg, une zone permettant d'atténuer l'empreinte de la route départementale, de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser et de favoriser la traversée de cette voie par les piétons et les cyclistes. Il propose, dans un premier temps, de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'étude d'aménagement du centre bourg,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette réalisation et notamment la recherche, rapidement, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget 2016.

CM-2016/33 - MOTION : DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE RD 31 / RD 158

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour des routes départementales 31 et 158 avec élargissement de la RD 31 entre Perrigny et Auxerre a été étudié en 2010. Pour mémoire, notre collectivité est intervenue auprès du Conseil Général dès 2001 afin de demander l'aménagement de ce carrefour.

Une enquête publique s'est déroulée début 2011 et l'opération a été déclarée d'utilité publique en novembre 2011. Par ailleurs, les acquisitions foncières ont été, en grande partie, faites.

Considérant les problèmes actuels de circulation au niveau de ce carrefour, compte tenu de l'attente imposée aux automobilistes à certaines heures de la journée, qui génèrent des délestages spontanés par les voies communales dont le gabarit n'est pas du tout approprié pour recevoir une telle circulation, et engendrent des dégradations importantes,

Considérant que le développement de la nouvelle zone d'activités d'APPOIGNY ainsi que les lotissements d'habitation en cours et à venir à VILLEFARGEAU, CHEVANNES et SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE vont, très rapidement, générer un flux supplémentaire de véhicules sur les RD 31 et 158 au niveau de la commune.

Attendu également que le conseil municipal vient de lancer le projet d'étude d'aménagement du « centre bourg » au niveau du secteur mairie, écoles et maison de retraite, afin de sécuriser la traversée de la RD 158, il serait souhaitable que ce giratoire vienne, à court terme, renforcer la sécurisation du secteur très fréquenté de notre cœur de village.

Enfin, l'aménagement de ce giratoire aura, également à n'en pas douter, une très forte influence sur l'organisation et la circulation automobile à l'entrée du village. De plus, étant actuellement en pleine révision de notre PLU, nous souhaiterions, pour plus de visibilité, pouvoir appréhender et prendre en compte les conséquences de cet aménagement sur notre entrée de village. Mais, à ce jour, nous ne savons si ces travaux seront réalisés pendant la durée prévisionnelle de notre PLU.

Aussi, le conseil municipal, considérant les faits exposés ci-dessus, demande au conseil départemental de bien vouloir accélérer la programmation de l'aménagement du giratoire au carrefour des RD 31 et 158, et souhaite connaître rapidement le calendrier d'exécution de ces travaux.

CM-2016/35 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2016/10 du 26/04/2016 : Avenant n° 1 au lot n° 6- carrelages-faïences du marché de réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés

concernant une plus-value de 237,60 € HT pour la pose de faïences supplémentaires dans la kitchenette.

- N° 2016/11 du 24/05/2016 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation sur un terrain de 454 m² située rue du Village, au prix de 230 000 €.
- N° 2016/12 du 24/05/2016 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation sur un terrain de 1 709 m² située rue du Pressoir, au prix de 245 000 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Aire de jeux de la zone sportive : R. LECOLLE a présenté à la commission des travaux le comparatif des offres reçues de différents fournisseurs. La préférence porte sur la proposition de la société Proludic comportant une structure multi-activités et un jeu simple pour un coût de 17 860,58 € TTC, fourniture et pose.

- API Restauration Bourgogne : Le tarif des repas fournis au restaurant scolaire par la société API est maintenu pour l'année scolaire 2016-2017.

- Opération de ramassage de vieux textiles et chaussures 2016 : Le Lions Club d'Auxerre remercie chaleureusement l'implication de la municipalité et la contribution des administrés lors de la collecte 2016. C'est un total de 30 tonnes qui a été collecté au profit de « La maison de l'autisme 89 ».

- Salle des conseils et mariages : Les travaux sont terminés et réceptionnés. Il reste l'installation, par les employés communaux, de la kitchenette et la commande du mobilier. L'inauguration officielle du bâtiment rénové aura lieu le samedi 3 septembre 2016 à 10h45, en présence du Préfet de l'Yonne et du député de l'Yonne, Guillaume LARRIVE.

Remerciements : Monsieur le Maire a exprimé ses vifs remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal, et plus particulièrement aux adjoints, pour le soutien et le travail réalisé (suivi des travaux, travail en commission ou autre...).

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 27 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 6 octobre 2016 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Étaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M-H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absents excusés : S. VIGNOL (pouvoir à M-C. BARON), D. CUMONT (pouvoir à E. CHANUT), S. PREAU (pouvoir à M-H. MOUTURAT), F. RAGOBERG (pouvoir à R. LECOLLE).

Secrétaire de séance : M. TOUSSAINT.

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives des budgets
- Tableau modificatif des subventions aux associations



Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

- Participation financière au repas des aînés
- Tableau des effectifs du personnel communal
- Modification du temps de travail de certains agents
- Modification du régime indemnitaire des agents
- Groupement de commande pour l'achat d'énergies – Nouveau périmètre
- Ouverture des commerces de détail – Calendrier 2017
- Elaboration du PLU – Débat sur les orientations du PADD
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Annuler le point suivant : Modification du régime indemnitaire des agents,
- Ajouter : Achats de parcelles – Modificatif à la délibération du 05/04/2016.

CM-2016/38 – PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS ANNUEL DES AINES

Madame GIABBANI expose à l'assemblée que le repas annuel organisé par le Comité Consultatif des Affaires Sociales (CCAS) est offert aux personnes domiciliées à PERRIGNY âgées, à la date du repas, de 67 ans au moins ainsi qu'à leurs conjoints. Le repas est également offert aux membres élus et désignés composant le comité consultatif, quel que soit leur âge.

Pour les personnes ne répondant pas à tous ces critères, notamment les élus du conseil municipal, non membres du comité consultatif, et dans la limite des places disponibles, il est proposé de demander une participation financière égale au prix du repas facturé par le traiteur.

Il est précisé que les accompagnateurs, et les compagnons non-inscrits sur la liste électorale ne bénéficient pas de la gratuité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** que le montant de la participation financière demandée aux personnes ne pouvant pas bénéficier de la gratuité sera égale au prix du repas facturé par le traiteur.

Le Comité Consultatif des Affaires Sociales a décidé, lors de sa dernière réunion, que le repas serait repoussé à la mi-novembre l'an prochain.

CM-2016/41 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE POUR L'ACHAT D'ENERGIES

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales. Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe

Conformément à l'article L.337-9 du Code de

l'Énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative de la consommation, les contrats d'électricité d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarif jaune et vert) et les contrats de gaz naturel d'une consommation supérieure à 30 MWh sont supprimés au 31 décembre 2015.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est dès à présent souhaitable d'anticiper cette échéance en s'organisant pour recenser ses besoins et préparer ses marchés en vue de conclure de nouveaux contrats. Cette mission repose sur le respect des règles de la commande publique, ainsi que sur de solides connaissances du secteur de l'énergie.

A cet effet, le SIEEEN s'est associé aux sept autres syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, et ont décidé de créer un groupement de commandes d'achat d'énergies et services associés qui se veut ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la Région Bourgogne Franche-Comté.

La commune de PERRIGNY avait d'ailleurs décidé d'adhérer à ce groupement de commande par délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2014 et d'y intégrer une partie de ses contrats d'électricité.

Aujourd'hui, afin de faire face dans les meilleures conditions à la très prochaine disparition des contrats de la collectivité, il semble opportun d'intégrer l'ensemble des contrats listés en annexe à la présente délibération au groupement de commandes coordonné par le SIEEEN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'intégrer le nouveau groupement de commandes de la région Bourgogne Franche-Comté ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

CM-2016/42 - OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite loi Macron) a modifié la réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue par le Code du Travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de ces dimanches est porté à 12 au maximum par an (art. L.3132-26 du code du travail), contre 5 auparavant.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Les décisions autorisant à déroger à la règle du repos dominical, ne peuvent l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissement exerçant la même activité commerciale, sans pouvoir être limitées à un seul établissement.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (art. L.3132-26). Pour une application en 2017, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2016.

L'arrêté du maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R.3132-21).

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix :

- **EMET** un avis favorable sur le calendrier proposé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les actes administratifs en conséquence avant le 31 décembre 2016.

CM-2016/45 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2016/13 du 04/07/2016** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située aux Chesnez sur un terrain de 2 071 m² au prix de 93 000 €.
- **N° 2016/14 du 04/07/2016** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située rue de la Cour sur un terrain de 343 m² au prix de 27 000 €.
- **N° 2016/15 du 04/07/2016** : Attribution des marchés de voirie :
 - Entr. Colas pour 18 028,50 € HT,
 - Entr. Mansanti TP pour 25 000 € HT.
- **N° 2016/16 du 18/07/2016** : Convention de prestation de service de balayage en la Communauté de l'Auxerrois et la Commune. Le coût horaire de la prestation est porté à 72,00 € et le tarif du traitement actualisé à 103,84 € de la tonne à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **N° 2016/17 du 20/07/2016** : Attribution du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du centre bourg à la Société Quadri-Cités pour un montant de 11 920 € HT.
- **N° 2016/18 du 20/07/2016** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un bâtiment industriel situé allée Fontaine dans la ZA des Bréandes sur un terrain de 1 612 m² au prix de 270 000 €.
- **N° 2016/19 du 23 août 2016** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain situé dans le village d'une surface de 112 m² au prix de 2 240 €.
- **N° 2016/20 du 23/08/2016** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans la Grande Rue sur un terrain de 986 m² au prix de 137 000 €.
- **N° 2016/21 du 19/09/2016** : Avenant n° 14 à la police d'assurance prestations statutaires des agents CNRAEL. Le montant de la cotisation définitive pour 2015 est arrêté à 140211,35 €.
- **N° 2016/22 du 19/09/2016** : Avenant n° 14 à la police d'assurance prestations statutaires des agents IRCANTEC. Le montant de la cotisation définitive pour 2015 est arrêté à 591,59 €.
- **N° 2016/23 du 19/09/2016** : Avenant à la police « Plan d'Assurance des Communes » de Groupama pour corriger la surface d'un

bâtiment communal. Le montant de la prime globale annuelle est de 7 486,86 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

- Mode de représentation des communes au sein du Conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois : Au 1^{er} janvier 2017, 8 communes de l'actuelle Communauté de communes du Pays Coulangeois intègrent la Communauté de l'Auxerrois. L'accord local sur le mode de représentation des communes membres du conseil communautaire retenu en 2013 est modifié de façon à ce que chacune des 8 nouvelles communes ait 1 délégué. Le nombre total de ceux-ci passe ainsi de 43 à 51 délégués, et la population concernée de 66 876 à 72 032 habitants pour 29 communes.

- SIETEUA – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement des eaux usées (épuration et traitement) au titre de l'année 2015 est consultable en mairie.

- Service de l'assainissement – Rapport annuel du délégataire : La gestion du service de l'assainissement (collecte des eaux usées et des eaux pluviales) est confiée à la Société BERTRAND dans le cadre d'une délégation de service public par un contrat de type affermage en date du 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 8 ans. Le rapport annuel pour l'année 2015 est consultable en mairie.

- Transfert de compétences à la Communauté de l'Auxerrois : La compétence « développement économique » des communes sera transférée à la Communauté de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2017. La municipalité déplore le manque de concertation et d'information, ce qui génère beaucoup d'incertitudes quant au devenir de la zone d'activités des Bréandes. Le transfert de la compétence assainissement est envisagé dès le 1^{er} janvier 2018, ou 2020 au plus tard.

- Projet d'aménagement de la RD 31 avec giratoire au carrefour des RD 31 et RD 158 : Le Conseil Départemental répond à la motion prise par le conseil municipal du 13 juin dernier relative à l'avancement des études afin d'intégrer ce projet dans la préparation du PLU de la commune, et la programmation des travaux. L'avant-projet détaillé du carrefour est en cours d'élaboration. Le point d'achoppement concernant la circulation rue des Ecoles disparaîtra avec les travaux. Cette rue deviendra, en effet, une voie communale et la décision finale quant à son fonctionnement appartiendra au Maire en qualité de titulaire du pouvoir de police de la circulation. En revanche, les contraintes budgétaires du Département ne permettent pas, en l'état actuel, d'intégrer ces travaux à une prochaine programmation pluriannuelle de ses investissements.

- Conseil communautaire de l'Auxerrois : Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 10 octobre à Gurgy. Il sera question, notamment, du rattachement de l'Office Auxerrois de l'Habitat à la Communauté de l'Auxerrois. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2017 ce sera à la Communauté d'agglomération et non plus à la Ville d'Auxerre que l'O.A.H. sera rattaché.

- Verger conservatoire : Dans le cadre de la subvention qu'il a versée pour les plantations dans le verger conservatoire, le conseil régional a fait procéder à une visite sur place afin de s'assurer du bon emploi de l'aide financière.

VIE DE LA COMMUNE

■ ETAT CIVIL

ILS SE SONT UNIS :

SUTTER Olivier et CHIROUZE Elodie, le 16/07/2016
 FECHOZ-TROUILLAT Albin et CHAPILLON Amandine le 27/08/2016
 REVAUX Julien et CHOUQUET-GHACHAM Anaïs, le 03/09/2016

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

BELLTAIF Danielle née BRUNET, le 20/05/2016
 SERRÉ Andrée née CANO, le 27/05/2016
 CLÉMENT Louis, le 06/06/2016
 BRISSAT Adèle née NEFF, le 12/07/2016
 DEFAIX Aimée née CHARBOIS, le 25/07/2016
 COUDERT Jean, le 14/09/2016
 RAVISÉ Juliette née BOURGEOIS, le 19/09/2016
 CHARBOIS Jean, le 28/09/2016
 DOMINIQUE Paul, le 24/10/2016

■ AGENDA DES MANIFESTATIONS

DÉCEMBRE :

Le 31 : réveillon (comité des fêtes)

JANVIER :

Le 7 : vœux du Maire
 Le 21 : assemblée générale du club Vivre Ensemble
 Le 22 : Bourse des couturières (Vivre Ensemble)
 Le 28 : soirée dansante (Perrigny et les années 60-70)

FÉVRIER :

Le 12 : bourse puériculture (Les Minipouss)
 Ronde la pleine lune date à définir (Souris à la vie)

MARS :

Le 4 : concert chorale au temps de l'escale (PAD)
 Le 11 : salon du bien-être (Souris à la vie)
 Le 18 : loto (les Minipouss)

AVRIL :

Le 8 : soirée dansante (APEEP)
 Le 30 : repas du club Vivre Ensemble

INFOS PRATIQUES

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

Du lundi au vendredi après-midi de 14 h à 18 h
 et le lundi matin de 9 h à 12 h
 Tél. : 03 86 46 64 17 - Fax. : 03 86 42 74 77
 Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
 Site internet : www.perrigny.fr

Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Monéteau	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Venoy	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Augy	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Auxerre	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches, encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information

N° Vert 0 800 89 2000

AUTOCOLLANT STOP PUB

Nous tenons à votre disposition en Mairie un autocollant stop pub, destiné à être apposé sur votre boîte aux lettres. Pour information la publicité que nous recevons représente en moyenne 35 kg de papier par an et par foyer.

Sachez que s'il dit non aux publicités diverses, il dit en revanche oui aux informations des collectivités (Perrigny Info, Intercom, Auxerre Magazine...)

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

CLIN D'OEIL

La famille hirondelle compte sur la protection divine pour ses nouveaux nés en bâtissant son nid juste au-dessus de l'entrée de l'église !



ASSOCIATIONS :

A.D.M.R. : Secrétariat - 8 chemin des Coulemines PERRIGNY - 03.86.46.61.80 - mdsperrigny@admrperrigny.fede89.admr.org • **ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY :** Mme GUITTONNEAU Virginie - 20 rue du Bas de Bréandes PERRIGNY - atpperrigny@gmail.com • **CHASSE :** M. MOREL Patrick - 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 03.86.46.10.90 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE :** Mme CRETIN Catherine - 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 • **COMITE DES FETES :** Mme SACHELLI Lucette - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **GOSPEL FOR EVER :** Secrétaire M. TARIS Franck - 15 rue des Forterres PERRIGNY - gospelforever89@gmail.com • **LES BREANDES (foot à 7) :** M. CITRAS Benjamin - 10 rue des Vignes PERRIGNY - lesbreandes@gmail.com • **LES MINIPOUSS :** Mme DELESSART Francine - 7 rue de la Taille PERRIGNY - 03.86.46.49.27 • **PARENTS D'ELEVES :** Mme SÉRIS Nathalie - 4 rue des Saules PERRIGNY - 03.86.46.24.84 - apeep89@free.fr • **PERRIGNY ET LES ANNEES 60-70 :** M. MOCQUERY Christian - 4 Allée des Prés PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.) :** Mme RIGOLET Lucie - 56 rue de Chazelles LINDRY - 06.09.85.44.98 - association.pad@gmail.com - **Tel vide grenier :** 06.95.37.44.93 - **Infos Gym - Cécile TREMBLAY :** 03.86.72.07.75 - 06.78.15.60.62 - **Chorale :** Jean-Guy BEGUE - 03.86.52.32.15 • **PERRIGNY CYCLISME 89000 - M. MOCQUERY Christian :** 4 Allée des Prés 89000 PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **POMPIERS - M. HOUDRE Didier :** 5 rue des Sarments PERRIGNY - 03.86.46.72.65 • **SOURIS A LA VIE - Mme MIGEVANT Françoise :** 27 Grande rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 - sourisalavie@live.fr • **US PERRIGNY Section FOOT - M. SCHIED Cédric :** 33 rue du Pavillon APPOIGNY - 06.37.81.75.17 - perrigny.foot@orange.fr • **US PERRIGNY Section JUDO-GYM-TAI-CHI - Mme BADAIRE Christine :** 12 rue Gouaix ST BRIS LE VINEUX - 06.16.89.25.96 • **YOGA - Mme RODZEN Lydie :** 4 rue St Exupéry AUXERRE - 03.86.46.10.72